



Nations Unies

Comité des politiques de développement

**Rapport sur les travaux
de la quatorzième session
(12-16 mars 2012)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 13



Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 13

Comité des politiques de développement

**Rapport sur les travaux
de la quatorzième session
(12-16 mars 2012)**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les principales conclusions et les recommandations du Comité des politiques de développement à sa quatorzième session consacrée aux thèmes suivants : capacité de production et emploi; stratégie internationale de développement après 2015; examen triennal de la liste des pays les moins avancés (y compris le contrôle des progrès du développement de la Guinée équatoriale et du Samoa); et renforcement du processus de transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

Dans son analyse du thème de l'examen ministériel annuel de 2012 (Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement), le Comité a noté que, vu le sous-emploi persistant et le chômage croissant de par le monde, l'emploi était devenu une grave préoccupation mondiale. Il a noté aussi que, dans l'emploi, les femmes se heurtent encore à des conditions défavorables tandis que les jeunes ont été particulièrement éprouvés par la récente crise économique mondiale.

Le Comité a constaté que la situation de l'emploi varie selon le niveau de développement des pays. Toutefois, les politiques macroéconomiques devraient en général être réorientées vers la réduction de l'instabilité de la production et vers la promotion de la croissance des mesures anticycliques et par une régulation et des réformes financières prudentes. Le Comité a proposé des principes directeurs pour choisir le type d'activités productives et génératrices d'emplois méritant l'appui de l'État. Il a souligné l'importance, pour la création d'emplois, du renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises dans l'économie ainsi que le rôle que les programmes publics d'aide à l'emploi pourraient jouer en offrant des secours temporaires aux travailleurs lésés par le chômage. De plus, une coopération et une coordination internationales, avec des dispositifs régionaux, s'imposent pour des politiques de transformation structurelle, tant macroéconomiques que volontaristes, non seulement dans le secteur secondaire mais aussi dans l'agriculture et les services.

Le Comité a examiné les grands principes du programme de développement pour après 2015. Il a fait des suggestions sur l'esquisse des stratégies face aux problèmes actuels et naissants. Malgré quelques imperfections, la stratégie des objectifs du Millénaire pour le développement a engendré des réalisations importantes, preuve de la volonté universelle de réduire la pauvreté et de faciliter le développement; cette volonté devra persister après 2015. Toutefois, il ne suffira pas de prolonger les objectifs du Millénaire pour le développement. Des problèmes ont surgi, comme les changements climatiques et la crise de la sécurité alimentaire, tandis que d'autres, plus anciens, comme la persistance des inégalités dans les pays et entre eux, n'ont pas été suffisamment abordés. Le nouveau cadre de développement devrait comporter les principes de base énoncés dans la Déclaration du Millénaire, y compris la solidarité, le respect de l'environnement et l'expansion des libertés des personnes de manière viable, durable et équitable. Or, ces principes n'ont pas été pleinement reflétés ni suffisamment incorporés dans les objectifs du Millénaire. De plus, la formulation et la mise en œuvre du programme mondial de développement doivent se conformer au principe fondamental de la participation

sans exclusion et il devrait être applicable à tous les pays et non pas qu'aux pays en développement. Dans la poursuite de ces principes essentiels, il est impératif de recenser les stratégies de développement appropriées, y compris les éléments clefs des politiques de nature à promouvoir une transformation dynamique tout en étant adaptées aux contextes nationaux. Les objectifs devraient donc être accompagnés de conditions pour leur réalisation.

Le Comité a procédé à l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés. Il recommande d'y inclure le Soudan du Sud, si celui-ci y consent. Pour la troisième fois consécutive, les Tuvalu et le Vanuatu ont été jugés aptes à être radiés de la liste et sont recommandés pour l'être. L'Angola et Kiribati ont pour la première fois satisfait aux normes de radiation et seront examinés à cette fin lors du prochain examen triennal en 2015. Le Comité a constaté les progrès soutenus du développement des pays radiés de la liste, le Cap-Vert et les Maldives, ainsi que du Samoa, qui doit en être radié en janvier 2014, et de la Guinée équatoriale dont la radiation, entérinée par le Conseil en 2009, n'a pas encore été notée par l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité s'est redit préoccupé de ce que l'inaction persistante de l'Assemblée lèse la catégorie.

Enfin, le Comité a examiné les mécanismes en place de transition sans heurt énoncés dans la résolution 59/209 de l'Assemblée générale. Il a soutenu qu'il fallait préciser l'appui qui serait fourni aux radiés par les partenaires de développement et l'adapter à l'état de développement du pays. Il a suggéré des mesures pour renforcer la préparation à la radiation, notamment en indiquant mieux quelle est la partie de l'aide que ces pays reçoivent qui est propre aux pays les moins avancés. Les propositions contiennent aussi des procédures améliorées de retrait progressif des mesures d'aide. Le Comité a mis en garde contre l'application binaire de l'aide (à savoir qu'elle n'est disponible que si un pays est moins avancé mais non après radiation). À cet égard, le Comité suggère que les donateurs envisagent d'utiliser les critères applicables aux pays les moins avancés (en particulier, l'indice de vulnérabilité économique) pour guider leurs apports d'aide. Il recommande aussi d'envisager la création de mécanismes d'assurance contre les chocs externes nuisibles aux pays qui sortent de la catégorie.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social | 1 |
| A. Questions appelant une décision du Conseil économique et social | 1 |
| B. Questions portées à l'attention du Conseil | 2 |
| II. Promouvoir la capacité de production et l'emploi dans un environnement responsable au plan mondial | 3 |
| A. Introduction | 3 |
| B. Situation actuelle de l'emploi | 3 |
| C. Instabilité macroéconomique et faible création d'emploi | 4 |
| D. Innovations pour la transformation structurelle de l'économie | 5 |
| E. Programmes publics de promotion de l'emploi | 7 |
| F. Rôle de la coopération internationale | 8 |
| III. Après 2015 : il est temps d'adopter un programme de développement transformant | 9 |
| A. Introduction | 9 |
| B. Principes de base pour un programme de développement transformant | 10 |
| C. Éléments clefs d'un développement transformant | 11 |
| D. Sensibilisation, contrôle et suivi | 13 |
| E. Conclusions | 14 |
| IV. Examen triennal de 2012 de la liste des pays les moins avancés | 15 |
| A. Introduction | 15 |
| B. Seuils de classification des pays les moins avancés en 2012 | 15 |
| C. Admissibilité à l'inscription et au reclassement | 19 |
| D. Suivi des progrès accomplis sur le plan du développement des pays quittant la catégorie des pays les moins avancés | 21 |
| E. Suivi des pays qui ont été retirés de la liste des pays les moins avancés : Cap-Vert et Maldives | 21 |
| V. Renforcement des dispositions en vue d'une sortie sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés | 23 |
| A. Introduction | 23 |

| | | |
|---------|--|----|
| B. | Renforcer une transition sans heurt | 23 |
| C. | Élimination des mesures d'appui existantes et introduction de mécanismes d'appui en vue d'une transition sans heurt | 24 |
| VI. | Travaux futurs du Comité des politiques de développement | 26 |
| VII. | Organisation de la session. | 27 |
| Annexes | | |
| I. | Liste des participants. | 28 |
| II. | Ordre du jour | 29 |

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

Stratégie internationale du développement après 2015

1. Le Comité des politiques de développement a examiné les modalités d'application du programme de développement des Nations Unies, après 2015. L'exécution du programme doit être poursuivie conformément à la conception générale exprimée dans la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et être étendue. Il est nécessaire de renouveler cet engagement pour obtenir une adhésion sans réserve aux principes les plus importants de la Déclaration dont l'objectif multidimensionnel de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un processus de développement durable, équitable et propice à la sécurité de la population. Ces principes doivent être pleinement intégrés dans les objectifs de développement en tenant compte des nouveaux problèmes qui se posent à cet égard. Une démarche fondée sur la participation est nécessaire à la détermination des objectifs de développement pour après 2015. C'est pourquoi le Comité a recommandé au Conseil d'envisager d'engager un dialogue avec les gouvernements et les autres parties prenantes concernées afin de discuter de la méthode à suivre pour définir les objectifs et déterminer les instruments de gouvernance susceptibles de faciliter leur mise en œuvre dans l'intérêt général.

Examen triennal de la liste des pays les moins avancés (PMA)

2. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'examiner la possibilité d'inscrire la République du Soudan du Sud sur la liste des pays les moins avancés (sous réserve que le Gouvernement de ce pays exprime son accord).

3. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social que Vanuatu soit retiré de la liste des pays les moins avancés.

4. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social que les Tuvalu soient retirés de la liste des pays les moins avancés.

5. Conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale, le Comité a aussi recommandé au Conseil de rappeler la nécessité de mesures concrètes d'appui à la stratégie de transition mises en œuvre par les partenaires de développement pour permettre l'adaptation à l'élimination progressive des avantages liés à l'inscription sur la liste des pays les moins avancés.

Renforcement du processus de transition sans heurt des pays sortant de la liste des pays les moins avancés

6. Après avoir étudié les cas de pays sortis de la liste des pays les moins avancés, le Comité a formulé des suggestions pouvant permettre d'améliorer et de renforcer les dispositions de la résolution 59/209. Il recommande au Conseil de transmettre, au groupe de travail spécial créé par l'Assemblée générale pour étudier plus avant et renforcer le processus de transition sans heurt des pays sortant de la liste des pays

les moins avancés, ces propositions qui seront examinées comme contribution au rapport du groupe à l'Assemblée à sa soixante-septième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

Promouvoir la capacité de production et l'emploi dans un environnement responsable au plan mondial

7. Pour formuler ses conclusions sur le thème de son débat de haut niveau de 2012, le Conseil pourra tenir compte de l'analyse et des recommandations figurant au chapitre II du présent rapport, et en particulier de celles qui préconisent l'adoption de politiques sectorielles et macroéconomiques visant à promouvoir la capacité de production et l'emploi. Il est particulièrement important de soutenir le développement des petites et moyennes entreprises. L'attention du Conseil est aussi appelée sur le rôle que peuvent jouer les programmes publics de promotion de l'emploi pour aider même provisoirement les victimes du chômage.

Examen triennal de la liste des pays les moins avancés (PMA)

8. Le Comité a constaté que l'Angola et Kiribati répondaient pour la première fois aux critères pour sortir de la liste des pays les moins avancés. Leur cas sera examiné en ce sens à l'examen triennal de 2015, et, à cet effet, le Comité a demandé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'établir un profil de vulnérabilité pour ces pays et au Département des affaires économiques et sociales d'élaborer sur eux un rapport d'évaluation d'impact *ex ante* pour le prochain examen triennal.

Contrôle des progrès du développement des pays aptes à sortir de la liste des pays les moins avancés

9. Le Comité a suivi les progrès du développement de la Guinée équatoriale et du Samoa. Ces deux pays ont encore progressé. Le Comité a réitéré sa crainte que la crédibilité de la liste des pays les moins avancés soit entachée si l'Assemblée générale tarde encore à décider d'en radier la Guinée équatoriale.

Contrôle des progrès du développement des pays radiés de la liste des pays les moins avancés

10. Le Comité a suivi les progrès du développement du Cap-Vert et des Maldives et noté avec satisfaction qu'ils en ont fait depuis le dernier examen triennal. Toutefois, ils ont encore besoin d'un appui pour compléter leurs efforts, promouvoir la transformation structurelle de leur économie et soutenir la progression de leur développement.

Chapitre II

Promouvoir la capacité de production et l'emploi dans un environnement responsable au plan mondial

A. Introduction

11. Avec l'augmentation de la production, la création d'emplois productifs est un facteur essentiel de la dignité personnelle et du recul de la pauvreté. L'emploi est devenu une préoccupation mondiale majeure, notamment après la crise financière de 2008, bien que la pauvreté ait reculé dans de nombreuses parties du monde.

12. La situation de l'emploi varie selon le niveau de développement des pays. Dans de nombreuses économies pauvres, une proportion importante de la population active travaille dans l'agriculture ou occupe des emplois précaires alors que le secondaire et le tertiaire moderne représentent un pourcentage plus fort de l'emploi dans la majorité des économies à revenu plus élevé. En général, les femmes se heurtent à tant de difficultés pour travailler que toute stratégie de promotion de l'emploi doit absolument en tenir compte.

13. Les politiques macroéconomiques exercent une influence importante sur la croissance tandis que les politiques sectorielles peuvent orienter à la fois le taux et le modèle de croissance dans des directions favorables à l'emploi. Les politiques sectorielles sont nécessaires à la création d'emplois et à la transformation dynamique des structures de l'économie d'une manière compatible avec la viabilité écologique, dont la prise en compte de l'impact des changements climatiques. En outre, les programmes de création d'emplois publics peuvent apporter un complément important à ces mesures car ils produisent des résultats plus rapides que les politiques macroéconomiques et sectorielles et créent un filet de sécurité pour les travailleurs pauvres et les victimes des chocs économiques.

B. Situation actuelle de l'emploi

14. Les tendances récentes indiquent un ralentissement dans l'amélioration de la situation de l'emploi. Le nombre des chômeurs dans le monde en développement s'élevait à 150 millions en 2010 contre 141 millions en 2007. Le Comité relève que, dans de nombreux pays en développement – en particulier les plus pauvres –, le chômage apparent n'est pas vraiment révélateur de l'ampleur des problèmes d'emploi car le sous-emploi y est à la fois élevé et endémique. Au niveau mondial, le ratio emploi/population en âge de travailler a un peu baissé tombant de 61,2 % en 2007 à 60,3 % en 2011, ce qui permet d'affirmer que la capacité de l'économie mondiale pour créer des débouchés a diminué.

15. Alors que ceux qu'emploie le secteur moderne jouissent généralement de bonnes conditions de travail (dites « travail décent »), d'autres n'ont pas le choix des moyens de gagner leur vie. Parmi ces derniers, certains manquent de qualifications et d'aptitudes, sont à leur compte ou exercent dans de très petites entreprises à faible productivité tandis que d'autres constituent une main-d'œuvre occasionnelle de journaliers. Ces emplois dits « précaires » ne bénéficient le plus souvent d'aucune protection sociale officielle. En 2011, environ 1,5 milliard de personnes occupaient de tels emplois.

16. L'inégalité entre les sexes se constate dans tous les secteurs économiques de la plupart des pays. Dans toutes les régions, le ratio emplois occupés/population féminine est inférieur à celui des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans l'agriculture de nombreux pays en développement, particulièrement en Afrique et en Asie.

17. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui ont le plus souffert de la crise. En 2011, leur taux de chômage était près du triple de celui des adultes et, même employés, beaucoup l'étaient précairement. Or, lorsqu'il est élevé, le chômage des jeunes a de lourdes conséquences pour la société car il affecte la croissance économique à long terme en réduisant l'acquisition personnelle du savoir et la capacité de rétribution au long de la vie; il tend aussi à ébranler la cohésion sociale.

C. Instabilité macroéconomique et faible création d'emploi

18. Le chômage et le sous-emploi de longue durée sont largement dus à la lenteur de la croissance de la production et à la faible création d'emplois par la croissance. Si donc on veut en créer, il est indispensable d'accélérer et de soutenir la croissance de la production et de veiller à ce que les activités économiques connexes soient suffisamment génératrices d'emplois. De plus, dans les pays où les secteurs agricole et informel fournissent de nombreux emplois, les politiques doivent s'appliquer à y améliorer les conditions de travail (notamment en augmentant la productivité et l'investissement).

19. Le problème du chômage a été aggravé ces dernières années par l'instabilité des résultats macroéconomiques dans les pays développés liée à la crise financière et aux réponses macroéconomiques apportées à cette dernière, qui ont réduit la demande en importations de ces économies. Au demeurant, les déséquilibres importants et durables des paiements extérieurs restent préoccupants en raison des menaces qu'ils font peser sur la viabilité et la stabilité des taux de change mondiaux.

20. Nécessaire pour accélérer la création d'emplois, la transformation structurelle de la plupart des pays a ralenti. Cela est largement dû au modèle de politique macroéconomique le plus répandu à l'heure actuelle, selon lequel il faut avant tout juguler l'inflation et les déficits budgétaires, sans guère se préoccuper de la croissance, de l'emploi, des investissements productifs ni de la composition de la production. En réalité, les mesures qui en résultent s'accompagnent d'une stagnation de l'investissement et beaucoup d'économies ont connu des disparités entre la demande et la capacité de production en place. Cette situation a pour effet de décourager l'investissement à long terme et la croissance de l'emploi. Le problème est encore aggravé par l'instabilité persistante de la demande globale.

21. Avant 1990, l'instabilité de la croissance, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, résultait des déficits des finances publiques et des variations brutales des termes de l'échange. Dernièrement, l'instabilité, causée par les crises régulières du secteur financier liées aux variations des flux de capitaux, a gagné en intensité et a aggravé les chocs commerciaux. Avec la libéralisation du compte de capital, les flux financiers sont devenus plus instables et suivent l'évolution de la conjoncture : les entrées de capitaux étrangers augmentent tandis que la demande intérieure globale croît et contribue à l'appréciation de la monnaie, qui favorise à son tour l'afflux de capitaux. De lourds passifs extérieurs surgissent, menant souvent à des

inversions brutales des flux de capitaux. Elles ont tendance à aggraver l'instabilité de la demande globale et à décourager l'investissement, affectant sérieusement la croissance à court terme.

22. Mis à part l'application de règles financières prudentes, une politique macroéconomique de création d'emplois exige le panachage de politiques anticycliques et de stratégies vigoureuses de diversification de la production à long terme. Les mesures anticycliques sont nécessaires pour résister à l'impact négatif des retournements brutaux des flux de capitaux. Or, le recours actuel aux marchés financiers internationaux restreint l'autonomie financière des pays et limite d'autant l'adoption de mesures anticycliques.

D. Innovations pour la transformation structurelle de l'économie

1. Angles de réflexion pour définir des politiques sectorielles

23. L'identification des biens et services dont la production peut se révéler rentable est l'une des principales difficultés à résoudre avant de créer une capacité de production et des emplois. La plupart des gouvernements considèrent que leur rôle ici consiste à encourager la diversification, à favoriser un environnement macroéconomique stable et favorable au développement, et à créer et entretenir des infrastructures appropriées à partir du savoir déjà présent dans leur économie. À cet égard, il importe de mettre en place des mécanismes institutionnels public-privé (ou d'autres dispositifs institutionnels novateurs au niveau national) permettant de réunir des informations sur les activités rentables et productives et les mesures pertinentes. Ces mécanismes mixtes pourraient avoir pour objectif d'identifier les obstacles qui freinent l'expansion des activités existantes et l'émergence de nouvelles activités. Il est souhaitable d'agir en faveur du capital-risque, de promouvoir la coordination et le regroupement des producteurs et de les aider à accéder aux marchés. Un autre objectif consisterait à intégrer ces activités dans la production locale, comme dans l'ensemble de l'économie, de manière à favoriser le développement de tout le pays et à dépasser les limites étroites d'enclaves isolées à l'intérieur de l'économie nationale.

24. Pour qu'un secteur d'activité puisse générer des emplois à long terme, il convient avant tout de bien le connaître, de même que l'évolution de ses techniques et de ses marchés. Le choix des industries et des activités prometteuses est une tâche complexe qui nécessite l'application de procédures spécifiques afin de limiter les erreurs.

25. L'établissement de normes d'efficacité permet à la fois de réduire le risque d'erreur et de subordonner l'appui du gouvernement aux résultats. Ces normes devraient être énoncées nettement et faciles à contrôler. En outre, les chances de succès d'activités professionnelles ou économiques émergentes dans les pays en développement se trouvent encore renforcées par la mobilisation de compétences venues de l'étranger comme l'exode inverse de compétence ou les migrations circulaires. Les industries ou services devraient donc bénéficier de l'appui complémentaire des personnes qui ont appris des technologies et des procédés nouveaux grâce à l'expérience acquise à l'étranger et qui sont capables de les appliquer ou de les adapter au contexte national. Le rôle des ressortissants qui retournent au pays est ici particulièrement important, comme cela a été le cas en

Inde pour le développement du secteur des services informatiques. Enfin, sans négliger le savoir local traditionnel, la plupart des idées relatives à de nouvelles industries possibles doivent provenir du monde entier. Avant de se mobiliser pour promouvoir une industrie nouvelle, un pays doit en vérifier la situation dans le reste du monde, faire le point sur son évolution technologique, et étudier sa chaîne de valeur (souvent mondiale) : est-elle sur des marchés à potentiel de croissance et quels sont ses concurrents actuels ou potentiels.

2. Rôle des petites et moyennes entreprises

26. Les petites et moyennes entreprises créent bien plus d'emplois que les grandes. Elles ont souvent des liens importants, qui méritent d'être encouragés, avec les secteurs de l'agriculture et des services ainsi qu'avec les activités économiques à grande échelle. Les gouvernements devraient donc envisager d'appuyer les petites et moyennes entreprises correspondant aux conditions locales, comme celles qui traitent les matières premières, qui ont une forte intensité de main-d'œuvre ou qui rendent des services externalisés. À cet égard, faciliter leur accès au financement et au crédit contribue à soutenir la création d'entreprises et leur fonctionnement.

3. Autres observations sur la création d'emploi

27. Les chefs de microentreprises ont aussi besoin d'appui pour poursuivre leur activité et développer leur productivité et leur croissance. Le microfinancement peut les aider à développer les entreprises familiales au-delà du niveau de subsistance. De plus, la fourniture d'infrastructures doit être accrue dans de nombreux pays en développement, surtout ceux à bas revenus où elles font gravement défaut. La coopération internationale peut jouer un rôle important en fournissant un financement bien nécessaire. L'environnement des entreprises doit aussi être amélioré en prenant et en appliquant des mesures prévisibles. Ainsi, la réduction des procédures bureaucratiques peut réduire le coût des transactions pour les entreprises, augmenter leur compétitivité et les inciter à fonctionner dans l'économie formelle.

28. Il est crucial aussi de renforcer les compétences de la main-d'œuvre. Or, malgré l'expansion de l'éducation scolaire, il y a souvent une grave pénurie de compétences (voir E/2011/33, chap. II). La formation de personnel qualifié – à l'aide de dispositifs public-privé, l'apprentissage et les liens entre l'école et l'entreprise – doivent correspondre aux exigences des secteurs qui offrent le meilleur potentiel pour la création d'emplois.

4. Importance d'une transformation dynamique de l'agriculture

29. Dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, une part importante de la population travaille encore dans l'agriculture, même si la part de cette activité dans le produit intérieur brut (PIB) a fortement diminué. Environ 80 % de la population mondiale pauvre vit dans les zones rurales, tributaire pour survivre d'activités agricoles à faible productivité. La plupart sont des journaliers sans terre ou des petits exploitants marginaux. Les hommes allant travailler dans d'autres secteurs, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans cette catégorie. Ces dernières décennies, la plupart des pays en développement ont négligé le génie rural, la recherche agronomique et la vulgarisation des pratiques agricoles, alors que l'environnement s'est dégradé. Les petits exploitants, surtout les femmes, ont du

mal à accéder aux terres, au crédit, aux matières premières, à la technologie, à l'information et aux services de commercialisation.

30. L'adoption d'un ensemble de mesures s'impose pour sortir de l'engrenage de la faible productivité : investissement dans la recherche, l'irrigation, les routes, la vulgarisation des pratiques agricoles et la mise en place de mécanismes novateurs pour favoriser l'accès des petits exploitants à la terre et aux technologies et méthodes de production viables visant à réduire la part de l'agriculture dans les émissions de carbone. De nouveaux dispositifs institutionnels, tels qu'une démarche collective pour les cultures (planification, prestations de service, apports et commercialisation) pourront faciliter cet accès, notamment pour les femmes.

5. Transformations responsables : les changements climatiques et leurs conséquences

31. Dans le contexte mondial actuel, l'évolution technologique vers une économie plus verte et plus propre devrait influencer les décisions relatives aux transformations structurelles et à la création d'emplois. Les changements structurels doivent correspondre à une réorientation de l'innovation, quel qu'en soit le secteur, vers les technologies qui utilisent une énergie propre et s'adaptent aux changements climatiques, avec le soutien d'un transfert de technologie. L'investissement dans ces technologies et les industries connexes peut aussi générer des emplois. Pour réduire les coûts du passage à des systèmes de production ou à des activités écologiquement viables, il faudra prendre des mesures offrant aux travailleurs des industries à forte intensité de carbone, un recyclage professionnel et des services de placement. Mais comme le progrès technologique est fortement concentré dans les pays développés, ceux-ci doivent se préparer à aider les pays en développement par un meilleur moyen de transfert de technologie, une aide au renforcement des capacités technologiques et un apport de ressources financières. La réduction des émissions industrielles de carbone exige une coordination et une coopération accrue au niveau mondial.

E. Programmes publics de promotion de l'emploi

32. Pour améliorer l'emploi, les gouvernements ont souvent besoin d'intervenir de manière à la fois directe et ciblée sur des groupes sociaux ou des secteurs géographiques particuliers. Les programmes publics de promotion de l'emploi ont été mis en vedette récemment, la crise ayant conduit les gouvernements à s'occuper davantage de la création d'emplois. Ces programmes relèvent de deux catégories : les programmes de travaux publics et les programmes de garantie d'emploi.

33. L'importance des programmes de travaux publics est généralement reconnue pour la protection contre les chocs économiques qu'ils offrent aux personnes les plus vulnérables. La majorité d'entre eux offrent des emplois temporaires et sont conçus pour relancer la demande intérieure et procurer à des catégories de population une sorte d'assurance chômage. Les gouvernements utilisent souvent ce moyen pour améliorer les infrastructures socioéconomiques et atténuer l'effet régressif des crises.

34. Les programmes de garantie d'emploi sont encore rares. Il s'agit de dispositifs à plus long terme conçus pour protéger les travailleurs contre les fluctuations saisonnières ou non de l'emploi, et pour fournir aux ménages un revenu minimal.

L'exemple le plus connu est la loi dite *Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*, adoptée par l'Inde en 2005. Ses deux objectifs sont d'une part, de fournir des emplois et des revenus et, d'autre part, d'aider au développement rural. L'idée est d'assurer l'emploi pour chaque ménage à raison d'un maximum de 100 jours de travail par an au salaire minimum garanti. Cela fournit aux travailleurs ruraux une assurance contre le chômage ou la perte de débouchés pendant la morte saison agricole. On a constaté que les femmes en ont particulièrement bénéficié et qu'il a favorisé leur indépendance.

35. Toutefois, certains de ces programmes ont été critiqués, en particulier parce qu'ils ne permettent pas d'acquérir de nouvelles compétences et qu'ils sont souvent associés à des activités à faible productivité. Il n'en reste pas moins qu'ils fournissent des emplois et des revenus aux travailleurs pauvres.

F. Rôle de la coopération internationale

36. Pour mettre en œuvre des politiques macroéconomiques volontaristes de transformation structurelle, la coopération internationale et la coordination entre les pays s'imposent. L'agitation actuelle des marchés financiers mondiaux rend difficile la mise en œuvre de mesures anticycliques sans coordination internationale alors que le maintien de l'austérité nuira encore à la croissance de la production et de l'emploi. La crise de la dette souveraine en Europe et la faible reprise de l'économie mondiale ont démontré la nécessité de renforcer la coordination internationale afin de constituer un filet de sécurité financière et de procéder à des ajustements visant la relance. Mais le problème est de trouver les moyens d'une coordination crédible et efficace des politiques entre les grandes économies. La coordination internationale devrait comporter des réformes plus profondes des réglementations financières internationales et nationales anticycliques et en faveur du développement et une meilleure mise en commun internationale des réserves. De plus, il est nécessaire de réformer les mécanismes de financement compensatoire pour fournir un financement suffisant et prompt aux pays en développement lésés par les chocs extérieurs et les catastrophes naturelles. Cela contribuera à réduire l'instabilité de la demande globale qui décourage l'investissement et gêne à la création d'emplois (voir E/2009/33, chap. III).

37. La coopération internationale doit aussi être renforcée pour appuyer les changements structurels des pays en développement, en particulier au regard des problèmes posés par les changements climatiques et la nécessité de maîtriser le réchauffement de la planète. D'ailleurs, l'augmentation de la productivité agricole et la garantie de la sécurité alimentaire reposent sur le développement de cultures et de pratiques qui tiennent compte de l'évolution climatique. La coopération mondiale à la recherche et au transfert de technologie s'impose. Enfin, un environnement mondial responsable et propice à la création d'emplois productifs exige des cadres mondiaux et régionaux pour s'attaquer à la question de la mobilité internationale du travail¹.

¹ Voir E/2011/33, chap. V; et José Antonio Alonso, « International migration and development: a review in light of the crisis » (étude relative aux migrations internationales et au développement dans le contexte de la crise), CDP Background Paper n° 11 (décembre 2011) (ST/ESA/2011/CDP/11).

Chapitre III

Après 2015 : il est temps d'adopter un programme de développement transformant

A. Introduction

38. La Déclaration du Millénaire exprime le consensus mondial en faveur d'un processus de mondialisation et de développement plus inclusif autour des principes de solidarité, d'égalité, de dignité et de respect de l'environnement. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont joué un rôle déterminant pour attirer l'attention sur les priorités mondiales que sont le développement et la lutte contre la pauvreté. Le monde devra continuer à se mobiliser après 2015 en faveur du consensus exprimé dans la Déclaration du Millénaire. Par ailleurs, les crises interdépendantes qui ont surgi peu avant 2010 démontrent la nécessité d'un cadre transformant pour mettre en pratique les principes de la Déclaration. Bref, il faut que la vision du développement soit plus large, plus nuancée et mieux adaptée au contexte.

39. Un certain nombre de questions doivent être prises en compte pour définir ce que sera la stratégie de développement après 2015.

40. Premièrement, la réduction de la pauvreté mondiale a bien progressé mais inégalement selon les régions et trop lentement dans de nombreux pays. En effet, bien que le nombre des pauvres soit tombé de 1,8 milliard en 1990 à 1,3 milliard en 2008, ces progrès sont concentrés dans un petit nombre de pays, surtout d'Asie. Parallèlement, les progrès de la lutte contre la faim ont ralenti. À l'avenir, l'évolution démographique prévue et le taux élevé d'urbanisation influenceront fortement la disponibilité alimentaire et les niveaux nutritionnels.

41. Deuxièmement, la croissance des revenus s'est accompagnée d'inégalités accrues entre les pays et souvent dans un même pays. Des disparités criantes entre les sexes ont persisté dans toutes les régions.

42. Troisièmement, ni le modèle de croissance dominant ni les techniques de production et les modes de consommation qui l'accompagnent ne sont viables. Les forêts disparaissent; les sources tarissent; la biodiversité a déjà considérablement diminué et, chaque année, 30 milliards de tonnes de dioxyde de carbone sont émises. La dégradation de l'environnement et l'évolution climatique fragilisent déjà et fragiliseront encore les moyens de subsistance.

43. Quatrièmement, l'éruption de multiples crises – qu'elles touchent les marchés financiers, l'économie mondiale, la production alimentaire ou la sécurité énergétique – menace la sécurité humaine. Interdépendantes à plusieurs niveaux, elles ont fait ressortir l'inadéquation de nombreuses institutions et mesures actuelles.

44. Si on laisse faire, on verra s'aggraver les inégalités, la viabilité des progrès du développement sera compromise et ils en viendront même à reculer. Il faut donc certes que le nouveau cadre de développement englobe les objectifs et les cibles appropriés suivant le canevas des objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi comporte des stratégies conçues pour produire des changements transformants et pour aider à réaliser les nouveaux objectifs.

B. Principes de base pour un programme de développement transformant

45. La formulation et l'exécution du nouveau cadre de développement devraient être fondées sur des procédures participatives et appliquer les principes de base énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Mais il faut bien s'entendre au niveau mondial sur les principes que le lancement de procédures participatives à ce niveau et au niveau national devrait permettre de traduire en objectifs spécifiques.

46. Premièrement, les principes de base devraient correspondre à une démarche de développement multidimensionnelle et axée sur l'humain. Le développement doit renforcer dans tous les domaines les aptitudes et les libertés des personnes et faire progresser pour tous l'égalité et la justice sociale. Des objectifs mondiaux et nationaux spécifiques se dégageront certes de la procédure consultative mais il est probable qu'ils couvriront les domaines de la pauvreté pécuniaire, de la nutrition, de la santé, de l'éducation, du travail décent, de la diversité culturelle et des droits civils et politiques. Les autres domaines pour lesquels des objectifs doivent être examinés sont donc indiqués plus bas.

47. Deuxièmement, la viabilité du développement est fondamentale et exige que la dimension écologique fasse l'objet d'une attention particulière – notamment les changements climatiques et la biodiversité – et que la transformation structurelle envisagée y soit intégrée. À cette fin, il importe de déterminer des objectifs concrets et des cibles mesurables.

48. Troisièmement, l'objectif de justice sociale qui implique une égalité accrue doit être considéré comme essentiel et être abordé en énonçant des buts de réduction des disparités entre nations, sexes, et groupes sociaux.

49. Quatrièmement, la nécessité de renforcer la sécurité humaine devrait être prise en considération. Il faut réduire la menace des chocs économiques, de la violence, des conflits armés, des catastrophes naturelles, des risques sanitaires et des famines saisonnières. Les systèmes de gestion des risques doivent être renforcés aux niveaux national comme international. À cet égard, des objectifs devraient être déterminés pour pallier certaines faiblesses par des mesures économiques et sociales nationales appuyées par une coopération internationale renforcée.

50. Venant s'ajouter à l'établissement de cibles et d'objectifs nouveaux et conformes aux principes de base par des procédures très participatives à tous les niveaux, des mécanismes de responsabilisation pourront s'avérer nécessaires. Pour ce qui est des mesures, des commissions nationales devraient calculer les incidences des objectifs locaux élaborés au plan national. Elles contrôleraient ensuite leur mise en œuvre et veilleraient à ce que les situations et schémas nationaux particuliers d'inégalité qui gênent la participation et empêchent les personnes et les sociétés de réaliser tout leur potentiel de développement fassent l'objet de l'attention requise. Ces commissions devraient rendre compte de leur action à leur gouvernement et à leur peuple ainsi qu'aux institutions internationales de coordination.

51. Bien qu'il existe des synergies entre les objectifs, on admet qu'il est souvent nécessaire de trouver des compromis concernant certains d'entre eux. Par exemple, il n'est pas facile d'harmoniser les objectifs de développement à long terme, qui se rattachent au principe de viabilité, avec les résultats à court terme qui, eux, sont liés aux objectifs de croissance et aux objectifs sociaux, et cela pose les problèmes de

l'équité entre les générations. Pour éviter d'avoir à négocier des compromis, la priorité devra être donnée à l'identification de technologies, de modes de production et de consommation ainsi que des mesures à prendre à caractère novateur.

52. Pour terminer, il est essentiel de faire une place à d'autres stratégies de développement qui, tout en respectant la priorité des principes de base mondiaux visés ici, tiendront bien compte des particularités régionales et nationales. De nouveaux schémas directeurs doivent être élaborés pour promouvoir la croissance dans l'équité, la viabilité et la sécurité et faire face aux multiples crises mondiales de ces dernières années.

53. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont créé un consensus sur des finalités importantes mais sans susciter de réflexions neuves, par exemple sur les stratégies macroéconomiques susceptibles de remplacer les cadres du consensus de Washington. Ils n'ont pas non plus porté sur les conditions requises pour atteindre les cibles indiquées.

C. Éléments clefs d'un développement transformant

54. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est gravement menacée par une crise mondiale à laquelle le paradigme actuel n'est pas en mesure de répondre. Il faut donc trouver un modèle de développement cohérent pour garantir la réalisation d'un vaste ensemble d'objectifs humains tout en affrontant les difficultés qui assaillent l'économie mondiale : besoin accru de sécurité alimentaire, de stabilité financière, de réduction des inégalités et de viabilité écologique. Or la cohérence exige que le modèle aborde ces questions globalement en s'attaquant simultanément aux aspects macroéconomiques, sociaux, écologiques et liés à la production.

55. La première étape clef de l'élaboration de stratégies de développement appropriées à l'appui des principes exposés plus haut consiste à identifier les facteurs déterminants du développement qui garantiront simultanément la croissance économique, la transformation structurelle, le développement social, la sécurité humaine et la viabilité écologique en fonction des caractéristiques de chaque pays. Par exemple, dans certains contextes, il conviendrait de donner la priorité à la productivité de l'agriculture alors que, dans d'autres, une priorité plus grande devrait être accordée à la stabilisation de la production et des prix et que, dans d'autres encore, la promotion d'une industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre serait prioritaire. Les politiques industrielles qui garantissent à la fois la croissance de la production et la création d'emplois (voir chap. II) en même temps qu'une protection sociale devraient en général être adoptées en priorité. Dans la plupart des économies, les réformes fiscales, les dépenses publiques bien réparties et les politiques régionales renforcées par une bonne gouvernance seront également nécessaires pour promouvoir la croissance et réduire les inégalités.

56. Les mesures issues des nouveaux cadres de développement devront réduire les émissions de carbone. Le lien entre la croissance et l'augmentation de ces émissions devrait diminuer et, à long terme, disparaître si l'on favorise les secteurs, les technologies et les modes de production qui utilisent moins de carbone. Les modes de consommation devront être ajustés en conséquence.

57. Comme il est dit à la section B du chapitre II concernant l'emploi, des mesures volontaristes dans l'industrie et dans l'emploi sont également nécessaires. Tout en suivant des politiques industrielles et macroéconomiques volontaristes, quelques pays ont démontré qu'un environnement macroéconomique solide et stable était compatible avec une transformation structurelle et un accroissement de la productivité. Une telle démarche est compatible aussi avec la réduction des inégalités, lorsqu'elle est alliée à une fiscalité progressive, à un accès plus large des secteurs démunis de la population à tous les niveaux de l'éducation et à une protection sociale renforcée. La qualité de l'éducation et de la formation doit être améliorée afin de renforcer les aptitudes professionnelles et d'élargir le réservoir de main-d'œuvre qualifiée.

58. La croissance des petites et moyennes entreprises est un facteur décisif de la transformation structurelle et de la création d'emplois. Il est urgent de permettre à ces catégories d'entreprises et à leurs dirigeants d'accéder à des financements adéquats et au renforcement de leurs capacités.

59. Il faut réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide et renforcer la mobilisation de l'épargne nationale. Les régimes de taux de change devraient être conçus pour encourager la compétitivité et réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour une croissance viable et stable, la régulation des flux financiers par des mesures budgétaires et monétaires judicieuses et l'orientation des capitaux vers les secteurs appropriés sont également importantes.

60. Les mesures sociales sont déterminantes car la croissance économique et le développement humain se renforcent mutuellement. Elles devraient être conçues comme le principal outil utilisé en parallèle avec la politique économique. Il faut donc viser à réaliser la couverture universelle des besoins essentiels tout en ciblant les cas particuliers. De plus, l'efficacité des politiques sociales doit être renforcée par des interventions spécifiques visant des groupes marginalisés et par la protection des groupes vulnérables contre les effets néfastes des chocs externes.

61. Un environnement international propice est un élément du succès des nouvelles stratégies de développement. Il est essentiel que le cadre multilatéral qui régit les finances, le commerce, les migrations internationales de main-d'œuvre, les changements climatiques et le transfert des technologies soit favorable au développement. Il pourrait être soutenu par des normes et une structure de gouvernance internationale plus fortes et plus démocratiques, couvrant des domaines qui ne sont pas abordés pour le moment. Par exemple, il n'y a pas de dispositif international cohérent pour encadrer les migrations internationales de main-d'œuvre qui représentent pourtant une force puissante de changement social dont les effets, souvent positifs, sont importants sur le processus de développement.

62. Mais, pour être efficace, une telle structure de gouvernance internationale exigerait une plus grande coordination entre les institutions internationales et les organes de décision (ainsi qu'une représentativité améliorée auprès d'eux) qui comporterait une orientation vers le développement explicitement favorable à la recherche, à l'innovation et au transfert des technologies et de nature à appuyer des stratégies de développement viables et équitables. La coopération régionale pourra jouer un rôle important dans la mise au point et le transfert des technologies liées à la mise en place d'infrastructures telles que l'électricité et les transports et à la préservation de la biodiversité. C'est particulièrement crucial pour les pays

d’Afrique subsaharienne, les pays sans littoral en général et les petits États insulaires en développement.

63. L’architecture du financement international du développement a changé. La coopération Sud-Sud s’est accrue; les sources de financement privées ont pris de l’ampleur par rapport au financement public et de nombreuses sources de financement novatrices et diverses ont été proposées. En réalité, le volume de l’aide fournie reste nettement inférieur aux engagements des donateurs et très éloigné de celui qui serait nécessaire pour éliminer la pauvreté ou réaliser une croissance viable et équitable. Par ailleurs, on peut s’inquiéter de la viabilité des flux d’aide actuels compte tenu de la crise économique mondiale récente.

64. Vu tous ces problèmes et changements, il faut réexaminer les caractéristiques que doivent présenter les partenariats mondiaux. Des activités qui relevaient autrefois de la seule responsabilité des États-nations doivent désormais être abordées dans l’optique d’une coordination internationale croissante, avec un grand nombre d’intervenants.

65. Par conséquent, il faut que la coopération pour le développement après 2015 intègre les éléments suivants : a) faire une place appropriée à des mesures visant à améliorer la condition humaine sous tous ses angles et à corriger les inégalités internationales et nationales; b) élaborer un cadre cohérent pour la mobilité internationale de la main-d’œuvre; c) assurer le financement adéquat de l’approvisionnement en biens publics mondiaux nécessaires à un développement viable et sûr; d) mettre au point de nouveaux instruments financiers permettant d’accéder aux ressources nécessaires à ce développement; et e) renforcer la coordination entre les pays donateurs, les pays bénéficiaires et les acteurs du secteur privé ainsi qu’entre les mécanismes traditionnels de l’aide et les nouvelles sources de financement, compte tenu des stratégies nationales de développement.

D. Sensibilisation, contrôle et suivi

66. Les objectifs du Millénaire pour le développement se sont avérés un puissant outil pour mobiliser l’opinion publique en faveur d’objectifs cruciaux et mondialement reconnus. Vu cette expérience, une forte sensibilisation de ce type devrait être poursuivie au-delà de 2015. L’Organisation des Nations Unies devrait assumer la direction des actions mondiales et régionales de sensibilisation et de contrôle pendant que les pays détermineront leurs propres objectifs et stratégies pour réaliser les objectifs essentiels, avec le soutien de leurs partenaires de développement.

67. Le cadre actuel du contrôle et de l’évaluation doit cependant être amélioré. Dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement, la méthode appliquée à l’échelon national pour évaluer les résultats porte sur le niveau de réalisation comparé à l’objectif visé, si bien que les pays dont le niveau de départ est faible ont beaucoup de mal à atteindre leurs objectifs. Ainsi, beaucoup de pays d’Afrique subsaharienne sont jugés loin du but alors qu’en réalité, ils ont fait les plus grands progrès par rapport à leur point de départ. L’évaluation des résultats d’un pays devrait donc être fondée sur le rythme de ses progrès au lieu de ne considérer que son niveau par rapport à un objectif. Par ailleurs, il est essentiel de prendre encore des dispositions pour améliorer les capacités statistiques des pays en développement, surtout à faible revenu.

68. Par-delà la mesure purement quantitative des progrès par rapport aux objectifs chiffrés, le contrôle devrait comporter une évaluation qualitative. La saisie des objectifs de développement est complexe car elle met en jeu des éléments de participation, d'autonomisation, d'équité et de sécurité qui ne sont pas mesurables avec exactitude.

E. Conclusions

69. Alors que de nouveaux problèmes surgissent, les principes de base affirmés dans la Déclaration du Millénaire restent valables dans le monde actuel et doivent être poursuivis. Ils impliquent notamment l'expansion viable, équitable et sûre des libertés des personnes. En outre, le succès de la formulation et de la mise en œuvre des objectifs de développement mondiaux dépend d'une participation généralisée. Enfin, pour être réellement mondial et refléter une vision et une mobilisation communes, le cadre du développement devrait s'appliquer à *tous* les pays, en développement ou développés.

70. Dans la poursuite de ces principes de base, des stratégies de développement appropriées doivent être identifiées. Elles doivent comporter des actions et des éléments clefs qui soutiendront un développement équitable et viable et qui tiendront compte de la situation particulière de chaque pays. D'autres politiques possibles, résumées ici, sont destinées à aider les gouvernements à débattre et formuler leurs propres politiques. Ces options doivent encore être examinées, affinées et débattues.

Chapitre IV

Examen triennal de 2012 de la liste des pays les moins avancés

A. Introduction

71. Pour recenser les pays les moins avancés (PMA), définis comme des pays à faible revenu dont le développement durable se heurte à de graves problèmes structurels, on applique les trois critères suivants : a) le revenu national brut (RNB) par habitant en tant qu'indicateur de la capacité de produire des revenus; b) l'indice du capital humain en tant qu'indicateur du capital de ressources humaines; c) l'indice de vulnérabilité économique en tant qu'indicateur de la vulnérabilité aux chocs exogènes.

72. Le retrait de la liste des pays les moins avancés se fait selon la procédure énoncée dans la résolution 59/209 de l'Assemblée générale et les directives adoptées en 2007 et en 2008 par le Comité des politiques de développement, approuvées par le Conseil économique et social.

73. Pour faire partie de la catégorie des pays les moins avancés, un pays doit répondre à trois critères de classement correspondant à des seuils précis. Pour être admis au retrait de la liste, un pays doit cesser de répondre non pas à un mais à deux des trois critères d'inscription. Les seuils fixés pour le retrait de la liste sont plus élevés que ceux prévus pour l'inscription.

74. Le Comité a établi en 2005 que si le RNB par habitant d'un pays augmentait de manière durable, atteignant une valeur au moins deux fois supérieure au seuil, ce pays pouvait être retiré de la liste, même s'il n'avait pas atteint le seuil requis pour les deux autres critères.

75. Les critères d'inscription sur la liste des pays les moins avancés ont été légèrement modifiés en 2011. En prévision des travaux du Comité, le Groupe d'experts a effectué en janvier 2012 un examen préliminaire des pays les moins avancés.

B. Seuils de classification des pays les moins avancés en 2012

76. En 2012, les pays auxquels les critères ont été appliqués (les 60 pays figurant dans le tableau ci-dessous) comprennent tous les pays les moins avancés (quel que soit leur niveau de revenu) et les autres pays en développement dont le revenu par habitant au cours d'une des trois années utilisées pour déterminer les revenus moyens (2008-2010) dépasse dans une proportion de moins de 20 % le seuil établi par la Banque mondiale.

Critères de classement des pays les moins avancés

| <i>RNB par habitant (moyenne 2008-2010)</i> | | <i>Indice du capital humain</i> | | <i>Indice de vulnérabilité économique</i> | | | | |
|---|---|---------------------------------|---|---|------|---|---|------|
| P | Burundi | 153 | P | Somalie | 1,4 | P | Kiribati | 82,0 |
| P | République démocratique du Congo | 170 | P | Tchad | 18,1 | P | Gambie | 67,8 |
| P | Libéria | 190 | P | Burundi | 20,8 | P | Tuvalu | 63,9 |
| P | Somalie | 201 | P | République centrafricaine | 21,6 | P | Libéria | 61,0 |
| P | Érythrée | 293 | P | République démocratique du Congo | 21,7 | P | Guinée-Bissau | 60,5 |
| P | Malawi | 307 | P | Afghanistan | 22,5 | P | Érythrée | 59,0 |
| P | Sierra Leone | 333 | P | Niger | 24,3 | P | Burundi | 57,2 |
| P | Éthiopie | 343 | P | Sierra Leone | 24,8 | P | Îles Salomon | 55,2 |
| P | Niger | 347 | P | Éthiopie | 28,2 | P | Timor-Leste | 53,3 |
| P | Afghanistan | 357 | P | Burkina Faso | 29,2 | P | Zambie | 53,0 |
| P | Guinée | 377 | P | Mali | 30,2 | P | Tchad | 52,8 |
| | Zimbabwe | 383 | P | Mozambique | 30,7 | P | Malawi | 51,9 |
| P | Madagascar | 417 | P | Angola | 31,6 | P | Angola | 51,3 |
| P | Mozambique | 420 | P | Guinée-Bissau | 34,2 | P | Samoa | 51,1 |
| P | Népal | 420 | P | Haïti | 35,6 | P | Cambodge | 50,5 |
| P | Gambie | 433 | P | Érythrée | 35,6 | P | Somalie | 50,1 |
| P | République centrafricaine | 447 | P | Guinée | 36,8 | P | Comores | 49,9 |
| P | Togo | 460 | P | Zambie | 36,9 | P | Sierra Leone | 48,5 |
| P | Ouganda | 463 | P | Libéria | 38,5 | | République populaire démocratique de Corée | 47,7 |
| P | Rwanda | 477 | P | République-Unie de Tanzanie | 40,1 | | | |
| P | République-Unie de Tanzanie | 497 | P | Bénin | 41,1 | P | Haïti | 47,3 |
| P | Burkina Faso | 507 | P | Rwanda | 42,2 | P | Rwanda | 47,3 |
| | République populaire démocratique de Corée | 517 | P | Djibouti | 42,4 | P | Vanuatu | 46,8 |
| | | | P | Guinée équatoriale | 43,0 | P | Djibouti | 46,3 |
| P | Guinée-Bissau | 547 | | Côte d'Ivoire | 43,8 | P | Sao Tomé-et-Principe | 46,1 |
| P | Mali | 563 | P | Malawi | 44,1 | P | Lesotho | 45,9 |
| P | Tchad | 593 | P | Comores | 45,3 | P | Myanmar | 45,0 |
| P | Bangladesh | 637 | P | Togo | 45,5 | | Zimbabwe | 44,9 |
| P | Haïti | 645 | | Cameroun | 45,5 | P | Soudan | 44,4 |
| P | Myanmar | 704 | P | Ouganda | 45,8 | P | Mozambique | 44,4 |
| P | Cambodge | 707 | | Pakistan | 45,9 | P | Bhoutan | 44,2 |
| P | Comores | 727 | P | Sénégal | 47,0 | P | Mauritanie | 44,2 |
| P | Bénin | 763 | P | Mauritanie | 47,1 | P | Guinée équatoriale | 43,7 |
| | Kenya | 767 | P | Timor-Leste | 48,1 | P | Afghanistan | 38,8 |
| P | République démocratique populaire lao | 913 | | Nigéria | 48,9 | P | Niger | 38,6 |
| | | | P | Gambie | 49,2 | | Nigéria | 38,6 |
| P | Mauritanie | 987 | P | Yémen | 52,3 | P | Yémen | 38,5 |
| | Pakistan | 993 | P | Madagascar | 52,5 | | Papouasie-Nouvelle-Guinée | 38,3 |
| P | Zambie | 1 010 | P | Soudan | 52,6 | P | Madagascar | 38,0 |
| P | Îles Salomon | 1 013 | | Papouasie-Nouvelle-Guinée | 53,9 | P | Burkina Faso | 37,5 |

| <i>RNB par habitant (moyenne 2008-2010)</i> | | <i>Indice du capital humain</i> | | <i>Indice de vulnérabilité économique</i> | | |
|---|---------------------------|---------------------------------|---|---|--|------|
| P | Yémen | 1 020 | P Bangladesh | 54,7 | P République démocratique populaire lao | 37,1 |
| | Viet Nam | 1 037 | Zimbabwe | 57,7 | | |
| P | Lesotho | 1 050 | P Cambodge | 57,9 | P Mali | 36,8 |
| P | Sénégal | 1 063 | P Bhoutan | 59,0 | P Ouganda | 36,2 |
| | Nicaragua | 1 073 | Kenya | 59,1 | P Bénin | 36,2 |
| P | Sao Tomé-et-Principe | 1 113 | P Népal | 59,8 | P Sénégal | 36,1 |
| | Côte d'Ivoire | 1 130 | Inde | 61,2 | P République centrafricaine | 35,7 |
| | Nigeria | 1 180 | P République démocratique populaire lao | 61,4 | P République démocratique du Congo | 35,4 |
| | Cameroun | 1 183 | | | P Togo | 35,4 |
| | Ghana | 1 190 | P Lesotho | 62,1 | P Éthiopie | 33,5 |
| | Papouasie-Nouvelle-Guinée | 1 197 | P Îles Salomon | 65,1 | P Bangladesh | 32,4 |
| | Inde | 1 210 | P Myanmar | 68,8 | Nicaragua | 32,0 |
| P | Soudan | 1 213 | Ghana | 70,1 | Viet Nam | 30,9 |
| P | Djibouti | 1 235 | P Sao Tomé-et-Principe | 74,9 | P République-Unie de Tanzanie | 28,7 |
| P | Bhoutan | 1 700 | Nicaragua | 76,0 | Ghana | 28,6 |
| P | Kiribati | 1 937 | P Vanuatu | 77,7 | P Guinée | 28,6 |
| P | Timor-Leste | 2 233 | République populaire démocratique de Corée | 83,1 | P Népal | 27,8 |
| P | Vanuatu | 2 540 | | | Kenya | 26,6 |
| P | Samoa | 2 880 | Viet Nam | 86,4 | Cameroun | 23,4 |
| P | Angola | 3 747 | P Kiribati | 86,9 | Pakistan | 22,0 |
| P | Tuvalu | 4 993 | P Tuvalu | 88,1 | Inde | 21,4 |
| P | Guinée équatoriale | 15 090 | P Samoa | 92,8 | Côte d'Ivoire | 20,9 |
| R | Cap-Vert | 3 110 | Cap-Vert | 86,8 | Cap-Vert | 35,2 |
| R | Maldives | 5 473 | Maldives | 91,7 | Maldives | 55,2 |

Note : Les seuils d'inscription dans la catégorie des pays les moins avancés sont un RNB par habitant inférieur à 992 dollars; un indice du capital humain inférieur à 60 et un indice de vulnérabilité économique supérieur à 36. Les trois critères doivent être remplis. Les seuils de radiation de la liste des pays les moins avancés sont un RNB par habitant supérieur à 1 190 dollars; un indice du capital humain supérieur à 66; et un indice de vulnérabilité économique inférieur à 32. Deux critères sur trois doivent être remplis. Un pays peut également être admis au retrait si son RNB par habitant est supérieur à 2 380 dollars, indépendamment des indices du capital humain et de vulnérabilité économique.

Abréviations : R : radié de la liste des pays les moins avancés; P : pays les moins avancés.

1. Revenu national brut par habitant

77. Le RNB par habitant est calculé d'après une moyenne triennale (2008-2010), en recourant à la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale pour convertir les devises nationales en dollars des États-Unis. Le seuil d'inscription dans la présente étude est un RNB de 992 dollars par habitant, qui est le seuil de faible revenu établi par la Banque mondiale en appliquant cette moyenne triennale. Dans le passé, le seuil de sortie de la liste avait été établi à 20 % au-dessus du seuil d'entrée, correspondant à 1 190 dollars.

2. Indice du capital humain

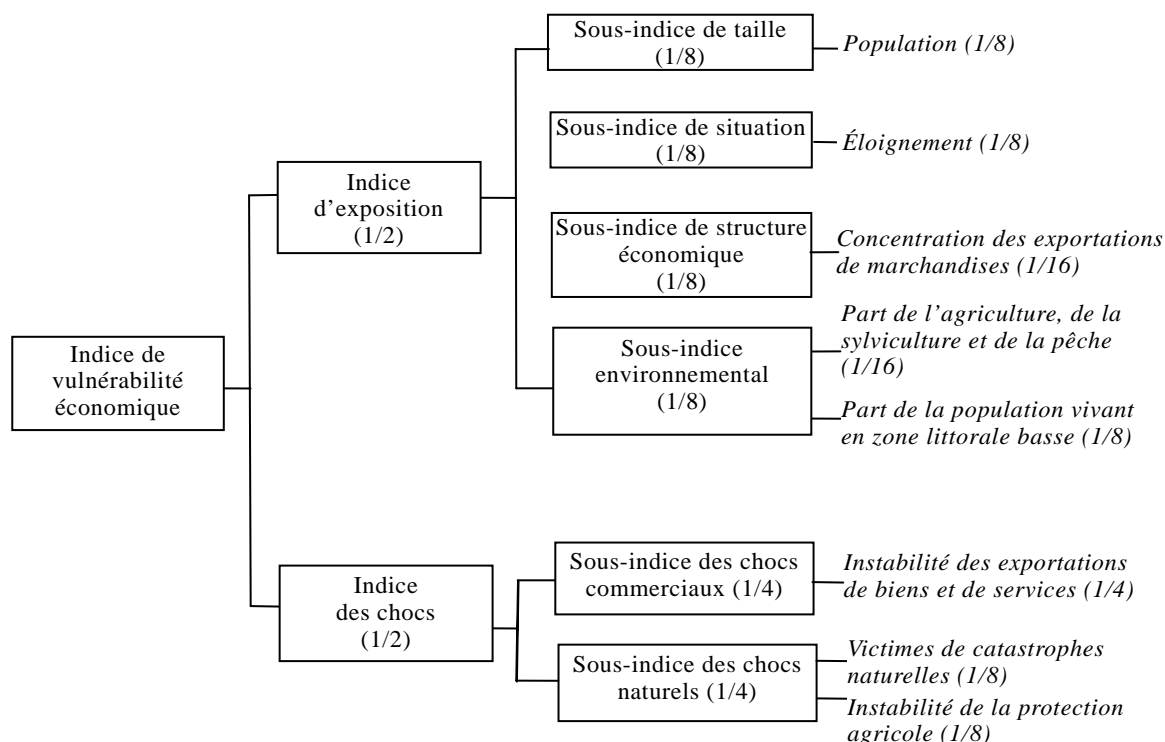
78. L'indice du capital humain traduit les volets ci-après de l'état du développement humain : a) la santé et la nutrition mesurées par le pourcentage de la population sous-alimentée et le taux de mortalité des moins de 5 ans; et b) l'éducation mesurée par le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire et le taux d'alphabétisation des adultes.

79. Le seuil d'inscription sur la base de l'indice du capital humain est déterminé par un indice correspondant au troisième quartile du classement des 60 pays, qui est réajusté au cas où les chiffres seraient très rapprochés ou auraient été arrondis. Comme dans le passé, le seuil de retrait de la liste a été fixé à 10 % au-dessus du seuil d'inscription. Ainsi, lors de l'examen triennal de 2012, le seuil d'inscription est un indice du capital humain de 60, le seuil d'admission au retrait étant de 66.

3. Indice de vulnérabilité économique

80. L'indice de vulnérabilité économique met en évidence le risque que présentent les chocs exogènes pour le développement durable d'un pays. Il est établi à partir d'un indice composite à huit indicateurs, comme indiqué dans le diagramme suivant :

Indice de vulnérabilité économique



Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le coefficient d'un élément ou indice particulier de l'indice de vulnérabilité économique.

81. Les seuils sont établis de la même façon que pour l'indice du capital humain mais il convient de noter dans ce cas qu'un indice de vulnérabilité économique plus élevé révèle des obstacles plus graves au développement durable. Lors de l'examen triennal de 2012, le seuil d'inscription est de 36 et celui du retrait de 32.

C. Admissibilité à l'inscription et au reclassement

1. Pays dont l'inscription sur la liste est envisagée

82. Le Groupe d'experts a établi qu'un pays dans le groupe de référence – le Zimbabwe – répondait aux trois critères requis pour figurer sur la liste des pays les moins avancés.

83. Ayant été notifié des conclusions, le pays a informé le secrétariat du Comité qu'il ne souhaitait pas être inscrit sur la liste des pays les moins avancés (comme cela a été le cas après les examens de 2006 et de 2009). Le Comité a pris note de cette position.

84. Le Groupe d'experts a également établi que le Soudan du Sud, devenu Membre de l'ONU le 14 juillet 2011, remplissait les conditions pour être inscrit sur la liste. Des données comparables ayant servi à établir les critères de classement des pays les moins avancés ne sont pas encore pleinement disponibles en ce qui concerne le Soudan du Sud. Mais sur la base des meilleures informations obtenues à partir de sources internationales et nationales, le Soudan du Sud répond aux trois critères requis pour être inscrit sur la liste des pays les moins avancés.

85. À la date où le présent rapport a été établi, le Soudan du Sud n'avait pas encore exprimé son point de vue sur la question. Le Comité approuve les conclusions en matière d'admissibilité et recommande l'inscription du pays sur la liste des pays les moins avancés, sous réserve de son accord.

2. Pays dont l'inscription sur la liste est envisagée

86. Le Comité avait déterminé en 2006 et en 2009 que les Tuvalu et Vanuatu remplissaient les conditions requises pour être radiés de la liste mais n'avait pas formulé de recommandation en ce sens en 2009, s'interrogeant sur la viabilité des progrès accomplis en matière de développement. Il a néanmoins décidé d'examiner de nouveau cette possibilité en 2012. Le Groupe d'experts s'est penché sur les études d'impact ex ante préparées par le Département des affaires économiques et sociales et les profils de vulnérabilité établis par la CNUCED sur ces deux pays et entendu les déclarations orales faites par leurs représentants.

87. Le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts ainsi que les documents susmentionnés établis par le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED ainsi que les déclarations écrites reçues des Tuvalu.

Vanuatu

88. D'après les données, Vanuatu continue de remplir deux des trois critères (RNB et indice du capital humain) pour sortir de la liste, mais son indice de vulnérabilité économique reste élevé. Il pourrait être retiré de la liste sur la base de ses seuls revenus, son RNB par habitant continuant d'afficher une tendance positive et ayant atteint une valeur deux fois supérieure au seuil de classement.

89. Le Comité a recommandé que Vanuatu soit retiré de la liste des pays les moins avancés. Les progrès accomplis en matière de développement, y compris le renforcement de ses capacités de production, confirment la durabilité des améliorations introduites, à supposer qu'il n'y ait pas de chocs exogènes majeurs. Le fait que le Gouvernement reconnaisse la nécessité de continuer de s'attaquer aux problèmes existants ou naissants devrait faciliter l'élaboration et l'application d'une stratégie de transition. Des mécanismes de transition sans heurt devraient notamment permettre l'examen des conséquences qu'entraînerait la perte des préférences commerciales, ainsi que la garantie d'un accès suffisant aux fonds et programmes visant à réduire la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

Tuvalu

90. Les Tuvalu ont atteint comme par le passé le seuil prescrit en ce qui concerne l'indice du capital humain et le RNB pour être admissibles au reclassement. Leur revenu national brut par habitant est également deux fois supérieur au seuil d'admission au retrait. Les Tuvalu font cependant partie des pays les plus vulnérables du monde, d'après l'indice de vulnérabilité économique.

91. Bien que leur base de production soit limitée, les Tuvalu ont connu ces 15 dernières années une croissance positive et satisfaisante en terme de RNB et de PIB. Le Comité a noté que leur RNB était considérablement plus élevé que leur PIB, et que leur PIB par habitant restait bien supérieur au seuil de RNB par habitant, ce qui les rendait admissibles au reclassement.

92. Les Tuvalu financent leur budget au moyen de sources de revenus telles que les permis de pêche; les transferts de fonds; les recettes provenant de la location de son nom de domaine à la société dotTV; et les produits d'un fonds d'affectation spéciale; ou encore de subventions bilatérales officielles, sources de revenus sur lesquelles un reclassement n'aura guère d'effet.

93. Après un examen minutieux et la prise en compte des inquiétudes exprimées par les autorités des Tuvalu, le Comité a recommandé la radiation de ce pays de la liste, notant qu'il avait répondu aux critères d'admission lors des trois derniers examens avec à chaque fois une marge de plus en plus grande. Le Comité a souligné la nécessité d'obéir au principe bien établi de l'égalité de traitement des pays dans le temps.

94. En formulant cette recommandation, le Comité a noté la singularité des Tuvalu comparée à d'autres pays moins avancés, y compris leur population très peu nombreuse, ce qui peut être problématique, et préconisé que les partenaires du développement continuent d'apporter à ce pays une aide financière, même après son retrait de la liste, pour lui permettre de résoudre ses difficultés et de l'appuyer notamment dans les efforts de s'adapter aux incidences des changements climatiques, en veillant à ce qu'il ait accès à une aide technique et à des ressources financières à des conditions de faveur, pour pouvoir surmonter ces problèmes. Le Comité s'est dit encouragé par le souhait exprimé par plusieurs donateurs bilatéraux au Département des affaires économiques et sociales de continuer d'apporter une aide aux Tuvalu, qu'ils fassent partie de la catégorie des pays les moins avancés ou pas.

Autres pays

95. Il a été déterminé pour la première fois que l'Angola était admissible au reclassement sur la base de ses seuls revenus. Le Comité a également estimé que Kiribati pouvait être radiée de la liste, du fait qu'elle répondait aux critères du RNB par habitant et de l'indice du capital humain. Kiribati avait été déclarée admissible au retrait de la liste en 2006, mais pas en 2009. Ces pays seront dûment notifiés, et leur radiation de la liste sera envisagée au prochain examen triennal en 2015. Le Comité demande la préparation de profils de vulnérabilité et d'études d'impact en prévision de cet examen.

D. Suivi des progrès accomplis sur le plan du développement des pays quittant la catégorie des pays les moins avancés

96. Dans sa résolution 2011/20, le Conseil économique et social a prié le Comité de suivre les progrès réalisés sur le plan du développement par les pays retirés de la liste des pays les moins avancés. Le Samoa est pour l'heure l'unique pays que l'Assemblée générale a décidé de retirer de la liste. Le présent rapport porte aussi sur la Guinée équatoriale que le Comité avait recommandé de radier de la liste en 2009. Cette recommandation a été approuvée par le Conseil en juillet 2009. L'Assemblée générale doit encore se prononcer à ce sujet.

97. Le Samoa a continué de progresser en ce qui concerne les trois critères. Son RNB par habitant a augmenté depuis l'examen de 2009, et le relèvement de son économie après les chocs de la crise économique et financière mondiale et du tsunami de 2009 semble bien engagé. Son indice du capital humain, qui est déjà le plus élevé parmi les pays du groupe de référence (voir tableau ci-avant), a encore augmenté. Dans le même temps, l'indice de vulnérabilité économique s'est amélioré; le pays n'en reste pas moins très vulnérable. Tandis que la date du reclassement se rapproche (1^{er} janvier 2014), le pays a tout intérêt à poursuivre, en collaboration avec ses partenaires, l'élaboration de sa stratégie de transition.

98. Le Comité avait recommandé en 2009 de reclasser la Guinée équatoriale d'après la règle dite des « seuls revenus », son RNB par habitant étant plusieurs fois supérieur au seuil de classement. Il est aujourd'hui 12 fois supérieur à ce seuil, et la Banque mondiale le classe désormais parmi les pays à revenu élevé, situation appelée à durer au vu du cours élevé du pétrole. Certaines composantes de l'indice du capital humain semblent indiquer également une amélioration lente mais constante des indicateurs sociaux.

99. Le Comité a constaté avec inquiétude que l'Assemblée générale ne s'était pas encore prononcée sur le reclassement de la Guinée équatoriale, malgré les appels répétés lancés en ce sens par le Conseil économique et social. Toute inaction prolongée à cet égard risque de jeter le discrédit sur la liste entière des pays les moins avancés.

E. Suivi des pays qui ont été retirés de la liste des pays les moins avancés : Cap-Vert et Maldives

100. Dans ses résolutions 59/209 et 65/286, l'Assemblée générale a prié le Comité de continuer de suivre les progrès en matière de développement accomplis par les

pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés. Le suivi doit principalement permettre d'évaluer tout signe de dégradation dans le développement des pays en question et de le porter au plus tôt à l'attention du Conseil économique et social. Le Comité a donc examiné les progrès faits par le Cap-Vert et les Maldives.

101. Le Cap-Vert, radié de la liste en 2007, n'a accusé aucun recul par rapport aux progrès accomplis en matière de développement. Son RNB et son PIB ont continué d'augmenter régulièrement et son indice du capital humain de progresser. La vulnérabilité économique du Cap-Vert, telle que mesurée par l'indice, a baissé de façon remarquable. Elle demeure toutefois élevée.

102. La transition sans heurt du Cap-Vert a été appuyée par une stratégie conçue par le Gouvernement, en coopération avec un groupe d'appui des donateurs. Bien que cet appui ait baissé, le montant global de l'aide publique au développement a augmenté, depuis que le pays a été radié de la liste. Cet appui a été important pour neutraliser les incidences de la crise économique et financière mondiale sur le secteur du tourisme, les investissements étrangers directs et les envois de fonds.

103. Les Maldives ont été admises au retrait de la liste en 2011, et leur RNB par habitant dépasse de loin le seuil d'admission au retrait. Elles jouissent également d'un indice du capital humain qui est des plus élevés parmi les pays en développement. L'indice de vulnérabilité économique demeure par ailleurs élevé et risque d'augmenter du fait des changements climatiques. Le pays s'emploie activement à obtenir l'appui de la communauté internationale au cours de sa transition pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Chapitre V

Renforcement des dispositions en vue d'une sortie sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés

A. Introduction

104. Le Comité a rappelé que dans sa résolution 59/209, l'Assemblée générale avait fourni des directives pour aider les pays les moins avancés, leurs partenaires de développement et leurs partenaires commerciaux à élaborer une stratégie leur permettant de sortir sans heurt de cette catégorie.

105. Si les procédures énoncées dans la résolution représentent une évolution bien accueillie et fort nécessaire, elles n'ont manifestement pas suffi à dissiper les inquiétudes des pays sortant de cette catégorie. Le Comité a examiné la façon dont les mécanismes existants pouvaient être renforcés et mieux suivis. Il s'est inspiré dans son analyse d'un document relatif au renforcement d'une transition sans heurt, préparé par le Secrétariat².

106. Les recommandations du Comité à cet égard sont énoncées ci-après :

B. Renforcer une transition sans heurt

107. De l'avis du Comité, il faut renforcer davantage les procédures actuelles, de façon à dissiper les craintes des pays sortant de cette catégorie et à éviter que les progrès obtenus soient réduits à néant. Le Comité a fait les propositions suivantes au sujet d'une amélioration du processus :

a) Inviter tous les pays les moins avancés à élaborer une stratégie de retrait de la liste, dans le cadre de leur stratégie nationale de développement, pour faciliter la mise au point d'une stratégie de transition à leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés;

b) Inviter les pays admis au retrait à appliquer une stratégie de transition sans heurt dans le cadre de leur stratégie globale de développement, telle qu'elle a été intégrée dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la matrice d'action de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce en vertu du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés;

c) Intégrer tout mécanisme de consultation, établi dans le cadre de la stratégie de transition, aux autres processus de consultation habituels entre le pays et ses partenaires de développement et le lier étroitement à un groupe de soutien budgétaire, s'il y a lieu; ce mécanisme n'étant aucunement distinct des autres mécanismes et devant prévoir la participation de tous les partenaires de développement et partenaires commerciaux pertinents;

d) Établir une source centrale d'information pour cataloguer toutes les mesures internationales d'appui concernant spécifiquement les pays les moins avancés, indiquer l'étendue de leur utilisation ainsi que les mesures de transition connexes, afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de transition sans heurt, et

² « Strengthening smooth transition from the least developed category », Comité des politiques de développement, document de travail n° 14, février 2012.

tenir à jour la source centrale d'information, accessible depuis le portail d'information en ligne du Département des affaires économiques et sociales³;

e) Recenser des mesures concrètes en vue de la stratégie de transition et élaborer pour cela un modèle à suivre, en vue de recueillir des informations sur les mesures internationales d'appui fournies actuellement aux pays les moins avancés, ainsi que sur les plans offerts par les partenaires pour maintenir, renouveler ou éliminer cet appui;

f) Offrir aux pays préparant une stratégie de transition l'aide du système des Nations Unies, notamment au moyen de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités de radiation de la liste des pays les moins avancés, afin de contribuer à l'élaboration de telles stratégies;

g) Établir régulièrement des rapports concis sur l'état d'avancement de la stratégie de transition et son application pour permettre au Comité de mieux suivre les pays admis au retrait de la liste, d'intégrer leurs vues dans son rapport au Conseil économique et social et de souligner le cas échéant les domaines où l'application a besoin d'être renforcée.

C. Élimination des mesures d'appui existantes et introduction de mécanismes d'appui en vue d'une transition sans heurt

108. À l'heure actuelle, bon nombre de mesures internationales d'appui aux pays les moins avancés ne se sont pas accompagnées de la mise en place de procédures de transition. Il est important : a) d'obtenir, avant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, des indications claires sur les mesures dont l'élimination a été décidée, de façon que les pays admis au retrait sachent à quoi s'attendre; et b) d'envisager des mesures supplémentaires après l'élimination des mesures d'appui existantes. Le Comité propose donc ce qui suit :

a) Conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale, les mécanismes d'accès préférentiel aux marchés accordé aux pays les moins avancés doivent être reconduits ou éliminés au bout d'un certain nombre d'années, pour permettre aux pays sortis de la liste de s'adapter à la nouvelle situation. Il faut encourager les partenaires commerciaux qui n'ont pas de procédures établies à continuer d'accorder des préférences aux pays les moins avancés et leur demander en outre, ainsi qu'aux partenaires de développement, d'envisager de fournir une assistance technique pour faciliter l'élimination de l'accès préférentiel aux marchés;

b) Le traitement spécial et différencié accordé aux pays les moins avancés au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) recouvre toute une série de dispositions, que les procédures établies à l'heure actuelle ne permettent pas d'éliminer ou de reconduire, d'où le risque d'incertitude pour les pays sortant de cette catégorie. Il faudrait encourager les membres de l'OMC à adopter des procédures officielles et à arrêter un calendrier en vue de l'élimination du traitement spécial et différencié accordé aux pays les moins avancés;

c) Conformément à la résolution 59/209, les partenaires de développement devraient appuyer l'application de la stratégie de transition et éviter toute réduction abrupte de l'aide officielle au développement fournie au pays sortant de la catégorie

³ www.un.org/ldcportal.

des pays les moins avancés. Si les réductions sont impératives, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent se faire de façon progressive et prévisible;

d) Dans l'octroi de leur aide, les donateurs doivent envisager des critères permettant de recenser les pays les moins avancés, notamment ceux liés à la vulnérabilité économique;

e) Certaines organisations multilatérales, y compris l'ONU, imposent dans leur budget un plafond aux contributions faites aux pays les moins avancés. Elles devraient adopter des procédures formelles en vue de relever ou d'éliminer progressivement ce plafond;

f) L'ONU fournit un appui financier aux pays les moins avancés qui participent aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale. Ces aides consacrées aux voyages peuvent être octroyées aux pays les moins avancés jusqu'à trois ans après le retrait de la liste. La participation de ces pays aux réunions est également facilitée par d'autres organismes des Nations Unies. Il faudrait avec le temps encourager la prorogation de l'aide octroyée aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés pour les voyages de leurs représentants;

g) Trois fonds principaux ciblent exclusivement les pays les moins avancés : le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds pour les pays les moins avancés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre intégré renforcé. Dans sa résolution 59/209, l'Assemblée générale a recommandé que l'on poursuive l'exécution du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés sortant de cette catégorie sur une période adaptée à la situation du pays en matière de développement. La même recommandation pourrait s'appliquer aux deux autres fonds, qui n'ont encore pas adopté de mesures de transition sans heurt, pour aider les pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés;

h) Pour dissiper les craintes des pays sortant de cette catégorie et réduire la grande vulnérabilité à laquelle beaucoup d'entre eux font face, une solution consisterait à établir des systèmes d'assurance contre des événements climatiques extrêmes ou d'autres chocs dont les effets sont moins durables, tout en étant à même d'entraîner une perte considérable de revenus pour ces pays. Les partenaires du développement devraient le cas échéant faciliter et subventionner ces systèmes, grâce à des régimes internationaux d'aide ou de fiscalité⁴.

⁴ Voir la note du Comité des politiques de développement intitulée « Strengthening international support measures for the least developed countries », août 2012.

Chapitre VI

Travaux futurs du Comité des politiques de développement

109. Le Comité des politiques de développement continuera d'adapter son programme de travail aux besoins et aux priorités définis par le Conseil économique et social. Il entend apporter une réelle contribution à ses délibérations et l'épauler dans l'accomplissement de sa mission.

110. Pour sa quinzième session, qui se tiendra prochainement, le Comité abordera l'étude du thème de l'examen ministériel annuel de 2013, intitulé « La science, la technologie et l'innovation ainsi que les perspectives ouvertes par la culture au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

111. Le Comité fera part de ses vues et analyses qu'il aura formées sur la façon de renforcer l'application pleine et effective du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice et d'autres dispositions liées aux petits États insulaires en développement, en application de la résolution 2011/44 du Conseil économique et social.

112. Le Comité continuera de travailler au programme international de développement après 2015 et d'envisager des moyens de concrétiser les principes qui devraient étayer la nouvelle stratégie, tels qu'énoncés au chapitre III du présent rapport. Il étudiera en outre la façon dont des stratégies de développement alternatif devraient intégrer ces principes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement après 2015.

Chapitre VII

Organisation de la session

113. Le Comité des politiques de développement a tenu sa quatorzième session du 12 au 16 mars 2012 au Siège de l'ONU. Seize membres du Comité, ainsi que des observateurs de plusieurs organismes des Nations Unies y ont participé. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document.

114. Le Comité est attristé par le décès soudain d'un de ses membres, Alice Amsden, survenu le 14 mars, et souhaite dédier le présent rapport à sa mémoire.

115. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a assuré les services fonctionnels de la session. La Présidente du Comité a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Par la suite, le Vice-Président du Conseil économique et social, Luis Alfonso de Alba, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a prononcé une allocution. Il a été suivi par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Thomas Stelzer. Les textes de leurs interventions peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.un.org/esa/policy/devplan.

116. On trouvera l'ordre du jour de la quatorzième session à l'annexe II.

Annexe I

Liste des participants

1. Les membres suivants du Comité ont participé à la session :

Bina Agarwal
José Antonio Alonso
Lourdes Arizpe
Kwesi Botchwey
Ricardo French-Davis
Sakiko Fukuda-Parr
Norman Girvan
Philippe Hein (*Rapporteur*)
Mulu Ketsela (*Vice-Présidente*)
Amina Mama
Wahiduddin Mahmud
Patrick Plane
Victor Polterovich
Fatima Sadiqi
Frances Stewart (*Présidente*)
Milica Uvalic

2. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées à la session :

Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
Commission économique pour l'Afrique
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Fonds des Nations Unies pour la population
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce
Programme des Nations Unies pour le développement

Annexe II

Ordre du jour

1. Séance d'ouverture.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Programme de développement des Nations Unies après 2015.
 4. Examen triennal de la liste des pays les moins avancés.
 5. Renforcement des dispositions d'une stratégie de transition sans heurt.
 6. Emploi et capacité de production en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
 7. Travaux futurs du Comité des politiques de développement.
-

